

Image not found or type unknown



Ai je droit de changer de bénéficiaire

Par **ninine67**, le **13/08/2011** à **11:25**

Bonjour,rnrnEn froid avec mon fils unique , ai je le droit de faire bénéficier mes 3 nièces et ma petite fille des sommes qui sont sur mon compte bancaire à mon décès ? rnrnQuelle est la procédure à suivre dans l'affirmative ?rnrnJe vous remercie d'avance pour votre réponse
rnrnCordialementrnrnVetter Francine

Par **mimi493**, le **13/08/2011** à **12:06**

Oui, vous pouvez faire un testament.rnSi vous n'avez qu'un enfant, vous pouvez disposer de la moitié de vos biens pour les léguer à qui vous voulez mais votre fils doit en avoir la moitié obligatoirement.